

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 16 Juillet 2018**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mmes et MM, Geneviève BALANCHE, Anne-Catherine GUTFREUND, Pierre WANNER
Adjoints au Maire,
Rémy IFFRIG, Yvette KELLER, Sabine WURTZ, Jean-Philippe PREVEL, Rémy HETZLEN, Simone
JESS, Dominique SCHAEFFER, Christiane STUDTER, Conseillers Municipaux

Procurations : Mme Marie-Laure LOBSTEIN à Anne-Catherine GUTFREUND
M Eric SCHWEITZER à Philippe STURCHLER

Excusé absent : Mme Sandrine KITTLER

Secrétaire de séance : M Rémy HETZLEN Conseillé municipal, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

Le Maire ouvre la séance à 19h35.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12.06.2018
2. Transport scolaire des collégiens 2018/2019
3. Indemnisation commerce du Centre Bourg
4. Rue des Noyers : plan d'alignement
5. Composition des commissions communales
6. Divers



1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2018

Le Conseil a approuvé le procès-verbal de la réunion du 12 juin qui comprenait 8 points et un divers avec une modification au point numéro 1.

Une rectification a été demandée par Mesdames JESS et STUDTER concernant le vote du point numéro 1 l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Mesdames BALANCHE et KELLER arrivées au point n°3 ne pouvaient pas participer au vote. Le vote après délibération, est donc de 10 voix pour et 1 abstention (Anne-Catherine GUTFREUND). Cette modification a été intégrée dans le procès-verbal du 12 juin 2018.

2) Transport scolaire des collégiens 2018/2019

Suite à la suppression de la gratuité du transport scolaire desservant les collèges publics en 2016, la Commune a pris la décision de la prise en charge de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017).

M. le Maire propose de renouveler la participation à raison de 50 % pour les familles domiciliées à Zimmersheim dont les enfants sont scolarisés au Collège Henri Ulrich de Habsheim pour la rentrée scolaire 2018/2019. Pour bénéficier de cette aide, les documents suivants seront à transmettre à la Mairie.

- Remplir le formulaire de demande de prise en charge partielle des frais de transport scolaire
- Fournir les justificatifs des frais de transports de Soléa ou justificatifs de paiement,
- Fournir une copie de l'abonnement
- Fournir un relevé bancaire ou postal

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur le compte 6574 subventions de fonctionnement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, a décidé par 12 voix pour et 2 abstentions (Simone JESS et Dominique SCHAEFFER) d' :

- Approuver la participation de la Commune aux frais de transport des collégiens et fixer le taux à hauteur de 50 %
- Autoriser M. le Maire la mise en œuvre de toutes formalités et signature



3) Indemnisation commerce du Centre Bourg

Préjudice commercial suite aux travaux d'aménagement du centre bourg

Durant la période des travaux, l'accès aux commerces du centre bourg a été difficile.

Après enquête auprès des commerçants, le chiffre d'affaire du bureau de tabac „La Courtine“ a été particulièrement affecté par ces travaux, il a sollicité une aide financière municipale pour compenser sa baisse de revenu.

Pour bien encadrer le principe d'indemnisation par le règlement amiable d'une subvention exceptionnelle, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Patrick KOERPER, propriétaire du bureau de Tabac, de lui transmettre un état comptable sur les pertes qu'il a subies.

Cette perte de revenus s'élèverait à 1 271,84 euros pour la période des travaux.

Fort de constater cette perte réelle, et pour soutenir le maintien des commerces de proximité au Centre Bourg, Monsieur le Maire propose de rédiger une convention d'indemnisation à l'amiable et un versement sous forme de subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité d' :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le modèle est joint en annexe de la présente délibération
- Charger Monsieur le Maire du mandatement des indemnités d'un montant de 1 271,84 euros

Les crédits nécessaires à cette subvention exceptionnelle seront imputés au budget 2018 sur le compte 6574 subventions de fonctionnement.

4) Rue des Noyers Parcelle N° 47 : plan d'alignement

- Parcelle N°47 rue des noyers :

Lors de la délivrance du permis de construire N°PC98J0005 du 03.03.1999, le propriétaire a accepté comme le droit le prévoyait la cession gratuite de l'alignement de la voie. La régularisation n'ayant jamais été actée au livre foncier, il nous appartient de régulariser cette situation. La parcelle n°47 en section AO de 34 m² (basée sur le dernier remaniement cadastral de 2015-2016) doit être intégrée dans le domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé par 13 voix pour et 1 abstention (Marie-Laure LOBSTEIN) de :

- Décider l'intégration de la parcelle dans le domaine public,
- Charger Monsieur le Maire de la signature de tout document afférent



Madame LOBSTEIN fait préciser qu'elle est tout à fait pour cette démarche de régularisation mais elle souhaiterait que celle-ci s'étende à l'intégralité de la rue des Noyers.

Monsieur le Maire partage cet avis et va poursuivre cette démarche dès le prochain conseil municipal.

5) Composition des commissions communales

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude MANDRY et à l'installation de Madame Christiane STUDTER lors du conseil municipal du 12 juin dernier, Monsieur le Maire propose à son conseil de modifier les commissions comme ci-après :

Commission des travaux, de l'environnement et du cadre de vie :

Président : M. Eric SCHWEITZER

Membres : Mmes Geneviève BALANCHE, Anne-Catherine GUTFREUND, Yvette KELLER, Sandrine KITTLER WALCH, Marie-Laure LOBSTEIN, Sabine WURTZ, MM. Jean-Philippe PREVEL, Dominique SCHAEFFER, Pierre WANNER, Rémy HETZLEN.

Commission de l'urbanisme :

Président : M. Philippe STURCHLER

Membres : Mmes Simone JESS, Marie-Laure LOBSTEIN, MM. Dominique SCHAEFFER, Eric SCHWEITZER, Pierre WANNER, Rémy HETZLEN, Christiane STUDTER.

Commission de la jeunesse, des sports, de la vie scolaire et de l'animation :

Président : Mme Geneviève BALANCHE, co-animée par Mme A-Catherine GUTFREUND.

Membres : Mmes A-Catherine GUTFREUND, Yvette KELLER, Sandrine KITTLER WALCH, Sabine WURTZ, MM. Rémy IFFRIG, Pierre WANNER.

Commission des finances :

Président : Mme Geneviève BALANCHE

Membres : Mme Anne-Catherine GUTFREUND, MM. Jean-Philippe PREVEL, Eric SCHWEITZER, Pierre WANNER.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a :

- Approuvé la composition des 4 commissions



6) Divers

- Plateau carrefour rues des Champs, des Près et de Bâle : trop doux, il va être cassé et refait par l'entreprise Colas fin juillet
- Chicanes zone 30 : dans un 1^{er} temps elles vont être végétalisées
- Aménagement du Centre Bourg : les moins-values à l'issue de ces travaux permettront la pose de pavés dans le rue de Habsheim qui actuellement ne bénéficie pas de trottoir. Il s'agirait de poser environ 80 m² de pavés. Le coût estimatif de ces travaux s'élèverait à plus ou moins 12 000 euros.
Le passage protégé en bas de la rue de Rixheim va être matérialisé par de la peinture blanche.
- Demande du Lions Club Mulhouse Europe pour la location de la salle polyvalente pour organiser un loto afin d'augmenter leurs dons envers leurs œuvres. L'ensemble de l'assemblée a donné son accord de principe pour louer la salle à titre gracieux car c'est une association dont la Présidente est une habitante de Zimmersheim et dont les bénéfices seront reversés à des œuvres.
- Un administré de la commune fait actuellement l'objet d'un contrôle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement). Il lui est reproché d'avoir comblé son terrain avec des déchets inertes.
- Information concernant une des 90 mesures proposées par Nicolas Hulot pour préserver la biodiversité : limitation de l'imperméabilisation des sols
- Information en provenant de la m2A : chaque habitant a la possibilité d'acquérir 2 poules rousse par foyer. L'inscription se fait par internet (voir sur le site de la commune www.zimmersheim.fr dans les actualités) puis un contrat est signé avec la m2A.

M. le Maire clôt la séance à 20h20.

